

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-06

Date de la convocation : 12/01/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le dix-neuf janvier mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE DU CŒUR

Vu la délibération n°DC2022/57 du conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau notamment pour la détermination des tarifs de billetterie appliqués au Parc Argonne Découverte (PAD) notamment ;

Vu la délibération n°DB2022/85 du Bureau en date du 17/11/20221 fixant les tarifs de la billetterie du PAD ;

Vu la demande de renouvellement de partenariat pour 2023, formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 05/01/2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Culture du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2023 sur la base de 15 entrées Adultes et 25 entrées Enfants.
- Considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du Parc Argonne Découverte, DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.



Le Président
Benoit SINGLIT